



EXPÉRIENCES PIÉTONNES

LYON PRESQU'ÎLE

la métropole
GRANDLYON

EXPÉRIENCES PIÉTONNES EN PRESQU'ÎLE

sam. 28 sept. | sam. 12 oct. | sam. 26 oct. 2019
de 11h00 à 20h00

Entre septembre et octobre 2019, la Métropole de Lyon expérimente la piétonisation du centre-ville de Lyon.

Pendant trois samedis, **tout un périmètre de la Presqu'île sera interdit à la circulation.**

Infos pratiques, rues concernées, véhicules autorisés... Ce guide vous accompagne pendant cette période d'expérimentation.

www.grandlyon.com/pietonisation

Cette action s'inscrit dans le cadre du Pama (Plan d'Actions pour les Mobilités Actives) de la Métropole de Lyon.





Venez tester, grandeur nature, une Presqu'île piétonne !

Lors de l'expérimentation, les piétons et piétonnes sont prioritaires sur l'ensemble de la zone, ils pourront marcher sur la chaussée et profiter pleinement de la Presqu'île.

La circulation des véhicules sera limitée.

Les automobilistes non résidents pourront uniquement accéder aux parkings.

La circulation sur la zone d'expérimentation leur sera interdite.

Seuls certains véhicules seront autorisés à circuler dans la zone d'expérimentation, à **5 km/h** et selon le sens de circulation indiqué. *(Pendant l'expérimentation des sens de circulation pourront être inversés).*

Les riverains ainsi que certains usagers (voir p.6-7) pourront également stationner dans les rues indiquées.

Priorité aux piétons !

Du + prioritaire au - prioritaire dans la zone :

1. Piétons et piétonnes
2. Cyclistes
3. Véhicules autorisés (à l'allure du pas)





Zone d'expérimentation

- Piétons prioritaires
- Circulation interdite sauf transports en commun, cycles et véhicules autorisés par arrêté et sur justificatif
- Accès parkings et hôtels autorisés

Stationnement interdit à tous



Stationnement autorisé uniquement aux riverains et à certains usagers (voir p.6-7)

Circulation autorisée

Entrée de la zone

Sortie de la zone

Entrée / sortie de la zone

Parkings

Parkings vélos gratuits et sécurisés LPA/Wheeliskeep

Méтро



INFOS PRATIQUES

LYON PRESQU'ÎLE

**Les véhicules stationnés dans le périmètre
devront être déplacés au plus tard avant 11h00
les samedis 28/09, 12/10 et 26/10.**

Les parkings restent accessibles à tous.

**Les rues de la Barre, Grenette
et Constantine restent circulables
pour tous les véhicules.**



LES EXCEPTIONS

Rappel : la vitesse est limitée à 5 km/h.



Véhicules autorisés à circuler et stationner sans justificatif

- Services d'urgence, d'intervention, de secours et de services publics (Pompiers, Police, Samu, EDF...)
- Transport de fonds
- Convois funéraires

Véhicules autorisés à circuler et à stationner dans les rues indiquées (voir plan p.4-5), sur présentation d'un justificatif

- **Riverains habitants**, sur présentation de la vignette de stationnement résidentiel – secteur 7, et/ou facture domiciliée.
- **Non-résidents disposant d'un garage**, sur présentation d'une facture ou autre.
Stationnement autorisé sur votre emplacement privé.
- **Personnes à mobilité réduite**, sur présentation de la carte mobilité inclusion « Stationnement ».
- **Professionnels de santé (médecin, infirmière...)**, sur présentation du caducée ou de la carte professionnelle.
- **Livreur (marchandises, colis, repas)**, sur présentation du bon de livraison.
- **Artisans en intervention**, sur présentation du carnet de commande.
- **Véhicule en auto-partage labellisé**, sur présentation du label Auto-partage.
- **Taxis**, en activité avec leurs véhicules de fonction.
- **VTC**, sur présentation des deux macarons officiels.
Arrêt autorisé, uniquement pour pose et dépose de clients
- **Clients des hôtels**, sur présentation du bon de réservation - voucher.
Arrêt autorisé, uniquement pour pose et dépose de bagages.
- **Véhicules de déménagement**, sur présentation de l'arrêté de stationnement.
- **Auto-écoles**,
Arrêt autorisé pour pose et dépose d'élèves.

COMMENT SE RENDRE EN PRESQU'ÎLE



**Si vous le pouvez, venez à pied,
en vélo*, ou en transports en commun !**

**Sur place, en Presqu'île comme sur le bas des Pentes
de la Croix-Rousse, vous pourrez déambuler sur la
chaussée sans vous préoccuper des voitures.**

Les métros et bus circuleront normalement.
Ils vous déposeront en plein cœur de la zone.

La desserte des transports en commun ainsi que
les circuits des véhicules de tourisme (bus et tram)
« Lyon Le Grand Tour » et petit train touristique seront
maintenus dans tout le périmètre.

Plus d'infos sur : www.tcl.fr

**stationnement vélo sécurisé dans les parkings proposés par LPA/Wheelskeep.*

la métropole
GRANDLYON

www.grandlyon.com/pietonisation

Métropole de Lyon

20, rue du Lac - CS 33569
69505 Lyon Cedex 03
Tél. : 04 78 63 40 00